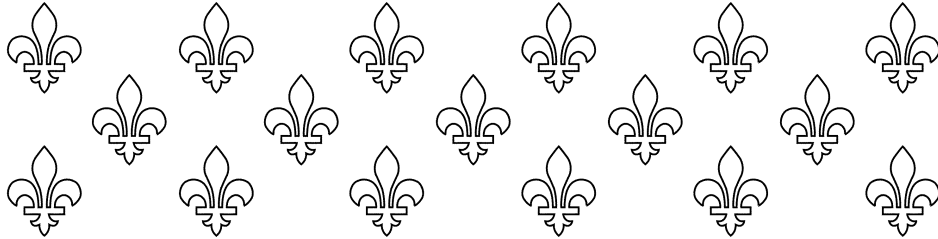


**Épreuve**



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 8 novembre 2017 — N° 290**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la participation de M. Nataël Cantin, pilote de kart, au Rotax Max DD2.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roger Rousseau, fondateur de l'entreprise Boiseries Rousseau inc.

---

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le dévoilement d'une grande murale à l'école Lester B. Pearson de Montréal-Nord.

---

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Larocque, ex-maire de Bois-des-Filion.

---

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Entraide-Deuil de l'Outaouais.

**8 novembre 2017**

---

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter M. Jacques Gatien, fondateur de l'entreprise Les Promotions Atlantiques inc.

---

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le 105<sup>e</sup> anniversaire de Mme Marie-Jeanne Morin Leblanc.

---

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé.

---

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la basilique-cathédrale Saint-Michel de Sherbrooke.

---

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter Mme Cynthia Coulombe, nommée Agricultrice de l'année au Bas-Saint-Laurent.

---

À 9 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 01.

---

8 novembre 2017

---

Moment de recueillement

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Matte (Portneuf), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 31 octobre ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2 et 7 novembre 2017, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 3784-20171108)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Charette (Deux-Montagnes), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant la ligne bleue du métro de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Lévis), conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

8 novembre 2017

---

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'expertise des Chantiers Davie de Lévis;

QU'elle exige du gouvernement fédéral d'ajuster sa Stratégie nationale de construction navale du Canada afin que le Québec obtienne sa juste part de contrats fédéraux;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'octroyer au Québec les contrats nécessaires à son plan de remplacement des navires de la Garde côtière et de la Marine royale canadienne, entre autre par l'acquisition du deuxième pétrolier ravitailleur de classe Resolve.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, M. Spénard (Beauce-Nord), M. Khadir (Mercier), M. Ouellette (Chomedey), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la prévention de la criminalité qui a lieu du 5 au 11 novembre sur le thème *Ensemble, agissons*;

QU'elle rappelle que cette semaine a pour objectif de sensibiliser la population aux enjeux, ainsi qu'aux meilleures pratiques de prévention en matière de sécurité et de criminalité;

QU'elle reconnaisse la pleine valeur du travail qu'accomplissent ces intervenants de première ligne, à savoir les corps de police, les organismes communautaires, les ressources scolaires et les intervenants du milieu des services sociaux, notamment auprès des personnes vulnérables, afin de leur offrir l'opportunité d'évoluer dans une société inclusive et bienveillante.

**8 novembre 2017**

---

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le commissaire de l'Unité permanente anticorruption, M. Robert Lafrenière; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics;
  - la Commission de la santé et des services sociaux, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 148, Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives.
-

8 novembre 2017

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose que le projet de loi n° 139, Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 12 h 19, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.



8 novembre 2017

---

Les travaux reprennent à 15 h 01.

---

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Kotto (Bourget) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des dernières données du recensement de 2016 qui confirment le déclin du français au Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de moderniser la loi 101 afin notamment :

D'assurer que 100 % des candidats à l'immigration aient une connaissance intermédiaire ou avancée du français;

D'assujettir les entreprises à charte fédérale aux dispositions de cette loi;

De soumettre les entreprises québécoises de 25 à 50 employés à la procédure de certification de francisation.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

8 novembre 2017

---

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, Mme Samson (Iberville) propose :

QUE la motion du député de Bourget soit amendée de la manière suivante :

Remplacer les quatre derniers alinéas par les alinéas suivants : « QU'elle demande au gouvernement du Québec : D'adopter une Politique nationale de francisation afin notamment d'instaurer un programme obligatoire de francisation pouvant s'échelonner jusqu'à 72 semaines pour les nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français; De bonifier les allocations offertes à ceux et celles qui participent au cours de francisation; De créer le poste de Commissaire à la langue française qui veillera à assurer le statut du français comme langue commune au Québec, notamment dans les services offerts par les organismes gouvernementaux; De revoir les critères d'utilisation du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre afin de financer en priorité les projets visant l'apprentissage du français en entreprise; D'offrir un programme particulier et sectoriel de francisation pour les entreprises de la communauté métropolitaine de Montréal comptant entre 26 et 49 employés, sans alourdir leur fardeau administratif; De mettre fin au bilinguisme institutionnel dans les ministères et organismes gouvernementaux ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des dernières données du recensement de 2016 qui confirment le déclin du français au Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Québec :

D'adopter une Politique nationale de francisation afin notamment d'instaurer un programme obligatoire de francisation pouvant s'échelonner jusqu'à 72 semaines pour les nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français;

8 novembre 2017

---

De bonifier les allocations offertes à ceux et celles qui participent au cours de francisation;

De créer le poste de Commissaire à la langue française qui veillera à assurer le statut du français comme langue commune au Québec, notamment dans les services offerts par les organismes gouvernementaux;

De revoir les critères d'utilisation du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre afin de financer en priorité les projets visant l'apprentissage du français en entreprise;

D'offrir un programme particulier et sectoriel de francisation pour les entreprises de la communauté métropolitaine de Montréal comptant entre 26 et 49 employés, sans alourdir leur fardeau administratif;

De mettre fin au bilinguisme institutionnel dans les ministères et organismes gouvernementaux.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Kotto (Bourget) et sur la motion d'amendement de Mme Samson (Iberville), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Nadeau-Dubois (Gouin) propose :

QUE la motion du député de Bourget soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le troisième paragraphe par le paragraphe suivant : « De s'assurer, qu'au terme d'un processus d'intégration et de francisation, les nouveaux arrivants connaissent le français ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des dernières données du recensement de 2016 qui confirment le déclin du français au Québec;

**8 novembre 2017**

---

QU'elle demande au gouvernement du Québec de moderniser la loi 101 afin notamment :

De s'assurer, qu'au terme d'un processus d'intégration et de francisation, les nouveaux arrivants connaissent le français;

D'assujettir les entreprises à charte fédérale aux dispositions de cette loi;

De soumettre les entreprises québécoises de 25 à 50 employés à la procédure de certification de francisation.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Kotto (Bourget) et sur les motions d'amendement de Mme Samson (Iberville) et de M. Nadeau-Dubois (Gouin), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Ouellet (Vachon) propose :

QUE la motion du député de Bourget soit amendée de la manière suivante :

Ajouter le sixième paragraphe suivant : « QUE l'article 1 de la Loi 104, seule disposition encore non effective de cette loi adoptée à l'unanimité en 2002, soit appliqué afin que les communications écrites de l'administration avec les personnes morales établies au Québec se fassent uniquement dans la langue officielle, c'est-à-dire en français ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des dernières données du recensement de 2016 qui confirment le déclin du français au Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de moderniser la loi 101 afin notamment :

D'assurer que 100 % des candidats à l'immigration aient une connaissance intermédiaire ou avancée du français;

**8 novembre 2017**

---

D'assujettir les entreprises à charte fédérale aux dispositions de cette loi;

De soumettre les entreprises québécoises de 25 à 50 employés à la procédure de certification de francisation;

QUE l'article 1 de la Loi 104, seule disposition encore non effective de cette loi adoptée à l'unanimité en 2002, soit appliqué afin que les communications écrites de l'administration avec les personnes morales établies au Québec se fassent uniquement dans la langue officielle, c'est-à-dire en français.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Kotto (Bourget) et sur les motions d'amendement de Mme Samson (Iberville), de M. Nadeau-Dubois (Gouin) et de Mme Ouellet (Vachon), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Kotto (Bourget) refuse les propositions d'amendement de Mme Samson (Iberville) et de M. Nadeau-Dubois (Gouin), et accepte la proposition d'amendement de Mme Ouellet (Vachon).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **386** en annexe)

Pour : **45** Contre : **58** Abstention : **0**

La motion principale est ensuite est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **387** en annexe)

Pour : **23** Contre : **80** Abstention : **0**

**8 novembre 2017**

---

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 9 novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 23, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 novembre 2017, à 9 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

8 novembre 2017

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 386)

POUR - 45

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Jean (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Khadir (IND)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Bourcier (PQ)	Kotto (PQ)	(René-Lévesque)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (IND)	Surprenant (IND)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Vachon)	Therrien (PQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Cousineau (PQ)	Lefebvre (CAQ)	(Lévis)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Fournier (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
(Marie-Victorin)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Gaudreault (PQ)	Lisée (PQ)	Rochon (PQ)	
(Jonquière)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)	
Guilbault (CAQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)	

CONTRE - 58

Anglade (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bernier (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Blais (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Vallée (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vien (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Busque (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Carrière (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Simard (PLQ)	
		(Dubuc)	

8 novembre 2017

---

Sur la motion de M. Kotto (Bourget) :

(Vote n° 387)

**POUR - 23**

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (IND)	Villeneuve (PQ)
Bérubé (PQ)	Jean (PQ)	(Vachon)	
Bourcier (PQ)	Kotto (PQ)	Poirier (PQ)	
Cloutier (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
Cousineau (PQ)	Lisée (PQ)	Rochon (PQ)	
Fournier (PQ)	Maltais (PQ)	Therrien (PQ)	
(Marie-Victorin)	Marceau (PQ)	Traversy (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	Turcotte (PQ)	
(Jonquière)	(René-Lévesque)		

**CONTRE - 80**

Anglade (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lemay (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Martel (CAQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	(Pontiac)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	(Saint-Laurent)	Merlini (PLQ)	Soucy (CAQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Girard (PLQ)	Moreau (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Surprenant (IND)
Boulet (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Paradis (CAQ)	Thériault (PLQ)
Busque (PLQ)	Huot (PLQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Caire (CAQ)	Iracà (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charette (CAQ)	Khadir (IND)	Proulx (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	(Montarville)	
de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Samson (CAQ)	